



« LA VOIX DES LAITIERS – n°9 – 12 juin 2023 »

Défendons ensemble une rémunération équitable pour une agriculture durable !

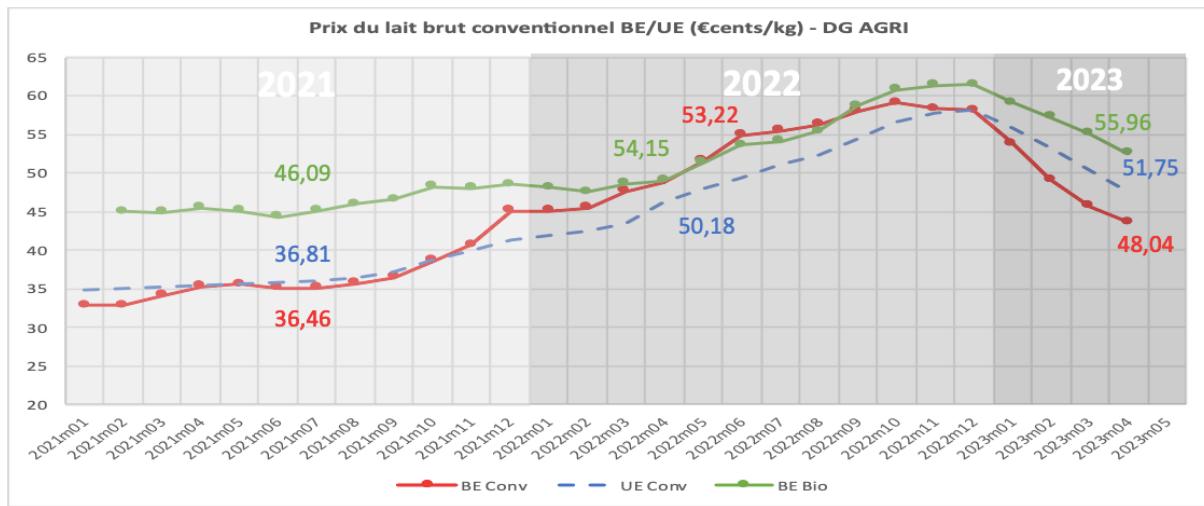
Suite à la forte diminution du prix du lait et à une légère augmentation du coût de production, les recettes des exploitations laitières wallonnes sont à nouveau insuffisantes pour couvrir les coûts :

LE PRIX DU LAIT A DIMINUÉ DE 15 CENTS DEPUIS OCTOBRE

Le prix du lait (brut) conventionnel en Belgique avait atteint 59 €cents/kg en octobre 2022. Il est redescendu à environ **44 €cents/kg en avril 2023**. La tendance est la même au niveau européen (UE). La chute du prix a toutefois été plus importante en Belgique que la moyenne européenne.

Le prix moyen du lait en Belgique sur les quatre premiers mois de l'année 2023 s'élève à 48 €cents/kg (contre 53 €cents/kg pour l'année 2022, en rouge sur le graphe), alors que celui du lait bio bien reste de 56 €cents/kg (en vert sur le graphe).

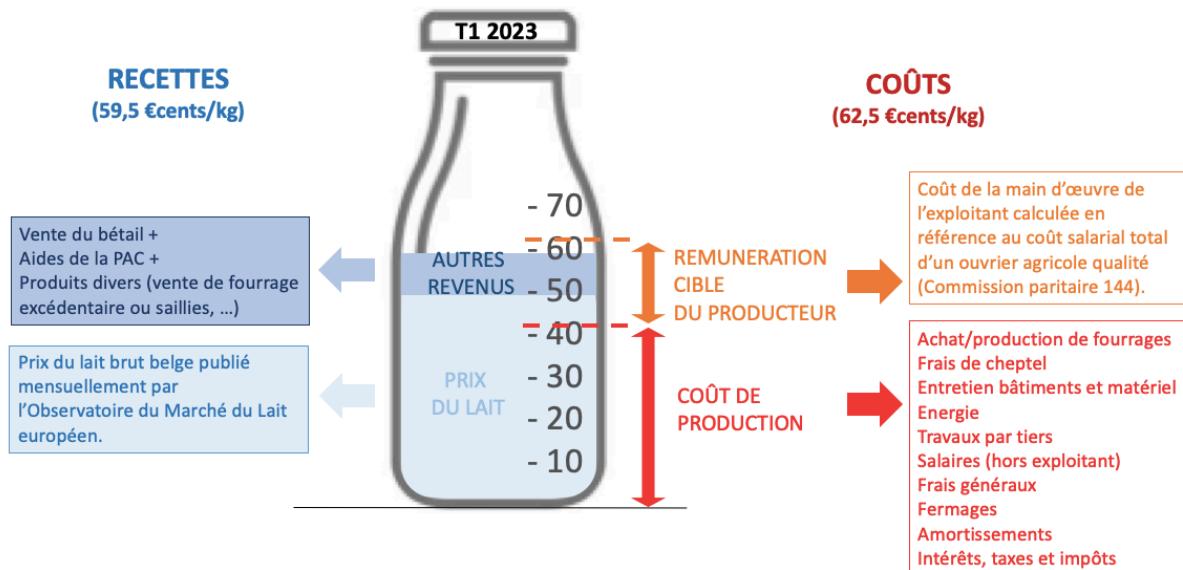
Une des explications à ce phénomène est **l'augmentation moyenne de la collecte de lait** en Belgique (+3,5 % en mars 2023 par rapport à mars 2022).



IL MANQUE À NOUVEAU 3 €CENTS/KG POUR COUVRIR LES COUTS DE PRODUCTION

La rentabilité de la production laitière a diminué au premier trimestre 2023. En effet, alors que suite à la baisse du prix du lait, les **recettes** de la production laitière s'élèvent au premier trimestre 2023 à **59,5 €cents/kg**, le **coût de production** (rémunération cible du producteur incluse) est quant à lui de **62,5 €cents/kg**. Il manque donc 3 €cents/kg pour que la totalité des coûts soient couverts par les recettes.

Le coût de production du lait a augmenté d'1 €cent/kg au premier trimestre 2023 par rapport au quatrième trimestre 2022. Cela est principalement dû à l'impact de l'indexation (+11 %) des salaires qui servent de référence au calcul de la rémunération cible du producteur.



Le coût de production du lait a augmenté d'1 €cent/kg au premier trimestre 2023 par rapport au quatrième trimestre 2022. Cela est principalement dû à l'impact de l'indexation (+11 %) des salaires qui servent de référence au calcul de la rémunération cible du producteur.

RENTABILITE DE LA PRODUCTION DU LAIT WALLON (€cents/kg)

